L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
[illegible], No. 73, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 7 AOUT.

FEUILLETON.

LA RECHERCHE de L'INCONNUE

II—Suite.

On n'en a l'assurance que depuis quelques mois. La vie de ma pauvre Théola [illegible] roman. Elle n'en pouvait avoir d'autre. Vous qui avez lu ses confidences, devinez qu'elle n'en désirait pas de [illegible] tranquille. Est-elle le pouvoir de commencer, je ne sais pas si elle changerait. Je n'ai jamais vu créature plus merveilleusement douée; tout en elle est exquis: le regard, le son de voix, le geste, la marche, le sourire. Malheureusement les dons qui lui ont été accordés lui en ont fait poursuivre de chimériques [illegible] ni les conseils, ni l'expérience. On pourrait se la représenter [illegible] de ces oiseaux dont le vol [illegible] et qui cherchent sans cesse de nouveaux horizons. Mourante, elle n'est pas découragée; du reste, vous en jugerez par vous-même.

—Je la verrai donc? s'écria Fernand, tressaillit.

—Oui; je lui ai parlé de vous et du singulier hasard qui vous a mis en possession de son portrait peint par elle-même. Elle a [illegible] et désire vous connaître.

—Je suis à ses ordres.

Mme de Sernay hésita; puis, regardant M. de Vauclair:—C'est peut-être badiner avec le feu; mais, si notre présence peut apporter un soulagement, j'en cours le risque.

—Voulez-vous qu'au sortir d'ici je passe à la mairie? J'y cours!

—Non, plus tard, dans un mois ou deux, quand j'aurai l'esprit plus calme.

M. de Vauclair s'inclina sur la main de la femme et l'embrassa.

—Vous consentez donc enfin?

—Pourquoi me tromperiez-vous, moi qui ne vous trompe pas? Vous m'avez fait entendre que vous m'aimiez, je vous crois. Cependant, si je cède aujourd'hui après avoir hésité à Saint-Jean-de-Luz, c'est que je vois plus clair au dedans de moi. C'est le mot de Théola qui m'a éclairée.

—Je remercie votre amie.

—Attendez quelque temps pour la remercier. Ce qui me manque, c'est ce qu'elle a de trop, le feu, l'ardeur, la passion, ou du moins le don de les exprimer. Je sens qu'on m'aimerait beaucoup, si on pouvait m'attendre pendant un an ou deux.

Elle se prit à rire doucement.

—Laissons cela, dit-elle en abandonnant sa main à M. de Vauclair: Dieu m'a donné la santé du corps et de l'esprit, mon lot est meilleur. Vous m'aiderez à guérir Théola, cependant vous devez apprendre sur elle des choses que je puis vous dire sans indiscrétion. Vous saurez mieux quel langage il faudra lui parler.

—Je vous écoute.

—Sans se l'avouer, Francine eût préféré qu'il écoutât moins et prît le temps de lui parler d'elle et de lui:—Théola, dit-elle, fut mariée à dix-huit ans. Celui qui l'épousa s'appelait le comte Giuseppe Salviati. C'était un Sicilien allié aux plus nobles familles de Palerme. Vous rappelez-vous ce portrait de César Borgia qu'on voit dans une galerie de Rome et que l'on ne saurait oublier après l'avoir vu? Le comte Giuseppe avait dans le regard, le contour, l'expression générale de la physionomie, quelque chose de ce visage, d'une étrange beauté. Le père de Théola voulut s'opposer à ce mariage; des craintes l'obsédaient. Il fallut céder à la furie de l'amour que le Sicilien inspirait à sa fille: on n'eût pas reculé devant le scandale d'un enlèvement. Ils partirent comme deux fous pour un voyage en Orient.—Au retour, j'aurai assez vécu, me dit-elle, au moment des adieux.—Cette frénésie me faisait peur. Elle trouva le moyen de m'écrire une fois ou deux. Ses lettres respiraient l'exaltation la plus expressive; et les plus beaux voyages n'ont qu'un temps. Quand je la revis, ce n'était déjà plus la même femme.

Et ce voyage avait duré?

—Six mois. Le masque était déchiré, la fortune patrimoniale dilapidée; les désordres qui avaient marqué la jeunesse du comte prirent un essor plus vif. On eût dit que les liens qu'il s'était imposés lui pesaient. De là des écarts qui n'eurent bientôt plus de frein.

—Mais elle?

—Elle passait par des alternatives de désespoir et d'emportement où la jalousie et l'amour se combattaient. Un soir que je l'avais surprise dans les larmes, seule auprès de son foyer, tout-à-fait déserté, voyant ma pitié:—Je ne me plains pas! s'écria-t-elle, j'aime des heures qui valent une vie. —Était-ce orgueil, ou était-ce vérité? qui sait?

—Et après.

—Ils se séparèrent. Un jour qu'il avait épuisé ses dernières ressources, vendant jusqu'aux cachemires de sa femme pour payer les fantaisies d'une danseuse, il lui dit brutalement:—Eh bien! chantez! Elle accepta le défi et bondit jusqu'au théâtre, car de quel autre verbe me servir pour peindre l'ardeur de ses débuts? Elle avait une voix magnifique, une des plus belles. Toute l'Italie battit des mains. L'éclat des triomphes lui ramena le comte. Elle oublia ses insultes et ses dédains.—Pardonnez-moi, m'écrivait-elle; tout ce que vous pourrez me dire, je me le suis dit.... J'ai la folie de l'amour.

Ah! c'est bien sa lettre!

Cette lettre, à laquelle vous faites allusion, me fut adressée quelque temps après, le lendemain d'une épreuve qui la laissa blessée comme un oiseau que le plomb du chasseur a frappé au plus haut du ciel, et qui agite ses ailes ensanglantées dans la poussière des champs. Une maladie l'avait éloignée de la scène; peut-être pourrait-on découvrir les premiers symptômes de celle qui la dévore à présent. Le comte disparut de nouveau. Seule, traînant sa vie languissante, mais toujours belle, elle rencontra à Venise un Anglais que la science avait condamné. Il s'acharnait à la suivre, mettant dans l'expression de son amour le délire d'une âme qui sait que ses heures sont comptées. Je le vis pendant une saison à Nice. Il avait une pâleur terrible sur le front. Théola renaissait. Elle se laissa toucher par cette passion qui avait si peu de jours à donner à la vie.—Je suis comme un voyageur qui a rencontré un tombeau dans la campagne et s'amuse à le couvrir de roses, me dit-elle. L'Anglais vécut ce qui devait le faire mourir. Le hasard a de ces ironies; soutenant la science. Elle était remontée sur ces planches où les applaudissements et les ovations la suivaient. Sir Samuel respirait dans son rayonnement. Un soir, le regard d'une marquise de Florence fondit cette chaîne qu'il rivait aux pieds de la chanteuse; quand elle fut sûre de son abandon, il se produisit en elle un déchirement dont elle ne sortit que par la porte d'une autre passion, celle du chant. On savait alors son mari mort en Amérique, où il avait été tué en duel par une aventurière. Il y avait auprès de Théola un jeune homme qui l'aimait. Tout pendant pour lui, la naissance, le nom, le caractère, le visage.—Tu ne peux vivre isolée, lui dis-je, un Lionnel dans ta vie, c'est trop: épouse le comte Zaboski.—J'y songerai, répondit-elle nonchalamment.

—Je sais qu'elle n'a pas suivi votre conseil; pourquoi?

—Ici se place un épisode de ma vie que vous avez le droit de connaître. Vous souvient-il d'un jour où vous m'avez trouvée en larmes, une lettre à la main, il y a deux mois?

—Oui.

—Elle m'était écrite par le comte Zaloski et contenait son dernier adieu. J'avais été voir Théola dans une villa où elle se reposait au bord du lac de Côme, dans l'intervalle de deux saisons. J'étais veuve depuis quelques semaines, et les médecins m'avaient ordonné un changement d'air pour me remettre de mes longues fatigues. Comment se fit-il qu'un jeune homme qui mettait tout à ses genoux la veille encore tourna ses regards et sa pensée vers moi? C'est ce qui m'est impossible de comprendre. Je n'ai pas besoin de vous dire que ma conscience ne me reproche rien. L'avait-elle désespéré par de trop longs refus, ou avait-il découvert une surabondance de [illegible] et des inégalités de caractère qu'il n'y cherchait pas? Je ne sais. Quand il s'ouvrit à moi, chez elle, sous son toit, je fus envahie par un sentiment de honte. J'écoutais le langage de cet amour comme on écoute l'aveu d'une trahison. Mon indignation l'étonna. Mais je suis libre, me dit-il; demandez à la comtesse de Salviati elle-même. C'était vrai, rien ne put vaincre ma résistance. Convaincu qu'il échouerait dans sa tentative nouvelle comme dans la première, il partit, me jetant pour adieu des paroles désordonnées. J'ai acquis tristement plus tard la certitude qu'il ne mentait pas. Il s'était joint à une expédition scientifique dirigée vers les régions de l'Afrique centrale.—J'y vais chercher l'oubli, me mandait-il, je n'en reviendrai que si je l'ai trouvé. Il n'est pas revenu. J'ai su par son frère, auquel il adressa le pli qui me parvint à Saint-Jean-de-Luz, le détail de sa mort dans ces contrées sauvages. Ai-je pleuré? Je me le reprochais presque comme un crime après avoir rougi de sa poursuite.

Presqu'à la même heure, Théola m'appelait auprès d'elle. Vous savez comment je suis partie. J'ai pu croire en la revoyant qu'elle était proche de l'agonie.

Ce récit fit une profonde impression sur l'esprit de M. de Vauclair. Il y songea tout le jour. Rien ne pouvait l'en distraire, ni la lecture, ni la promenade. Un fantôme le suivait et se tenait auprès de lui, celui d'une femme dont il n'avait jamais vu les traits. A l'encontre de ses habitudes, il n'en parla pas à Mme de la Reynière; il eût craint des railleries ou tout au moins des observations qui l'eussent blessé dans cette partie intime et délicate du cœur où soi-même on n'ose pas toujours descendre. Quand le souvenir de Théola s'imposait à lui, et c'était presque continuellement, il pensait à ces prunes de passion dont il avait lu les histoires magnifiques dans les livres sans souci [illegible]...

[illegible] Mme de Sernay ne se [illegible] pas. Il est vrai que les nouvelles qu'elle lui portait n'étaient pas rassurantes. La malade faisait des progrès. On parlait d'un voyage dans les pays chauds, mais le médecin n'était plus sûr d'en tirer de l'entreprendre. Francine ne désespérait:—Je suis bien peu à vous, disait-elle à Fernand; quand ma pauvre Théola sera guérie, je m'arrangerai pour que vous me pardonniez.

Un matin, elle parut toute joyeuse. Ils seront [illegible] libre, [illegible] brillant [illegible] adouci, le [illegible] Alors je [illegible] connaîtrai [illegible] vivement à M. de Vauclair.

—Sans doute; si cette [illegible] dans quatre ou cinq jours je vous conduirai rue de Boulogne.

III.

Mme de Sernay [illegible] une [illegible] grandes [illegible] jardins [illegible] encore [illegible] dans Paris. Il [illegible] tout rempli d'arbustes [illegible] tes rares dans des beaux vases. Il [illegible] ait des grappes de fleurs inodores. Un [illegible] chargé de musique se voyait dans [illegible] oin.

[illegible] Le salon était [illegible] de lumières, et dans [illegible] Théola était vêtue [illegible] tissu de dentelles [illegible] Sur des tables de [illegible] à nacre, [illegible] une profusion de [illegible] ses [illegible] formes et [illegible] blancheurs [illegible]. Il semblait qu'on eût voulu [illegible] dans ses charmes [illegible] la personne de [illegible] la maison.

Le salon [illegible] et les [illegible] qui [illegible] l'on entrait avait [illegible] rappelait vaguement [illegible]. Elle était belle [illegible] qu'elle avait à [illegible] rayonnement qu'il [illegible] s'exhaler de [illegible] le chant est son refuge.

Théola chantait donc. Fernand l'écoutait avec des ravissements profonds. L'épuisement qu'on y sentait par instants communiquait à sa voix un charme douloureux. C'était comme le chant d'une âme qui s'en va. Quelquefois, après qu'elle avait chanté, des mouvements de fièvre la prenaient. Elle ne pouvait rester en place, allait, venait, retournait à son piano, posait les doigts sur le clavier, essayait une phrase, l'interrompait, parlait, et se laissait aller à des confidences qui s'épanchaient par lambeaux et faisaient pénétrer son interlocuteur dans cette âme tourmentée, comme la lumière tombant dans une forêt, éclairant çà et là des pans de mousse verte ou l'écorce déchirée des arbres morts. Les mots lui donnaient à penser qu'il y avait un secret dans cette vie que Mme de Sernay ne connaissait pas, et dont celle-ci ne lui avait jamais parlé.

Un soir, la comtesse avait chanté la chanson du roi de Thulé. A peine achevée, elle lança subitement, avec une ampleur déchirante, la fameuse phrase: *Anges du ciel, Anges radieux!* Fernand était dans l'extase. Tout à coup elle pâlit affreusement, et se renversa en arrière avec un cri. Fernand, hors de lui, se jeta à ses genoux, et la soutenant dans ses bras: Ah! ne meurs pas! s'écria-t-il, je t'en supplie, ne meurs pas!

Elle laissa tomber son épaule et, d'une voix qui faisait sa joue comme un souffle: —Ainsi vous m'auriez aimée? dit-elle.

—Avec furie, comme un fou, comme un insensé.... toujours.

—C'est comme cela qu'il faut aimer, ainsi ou n'aime pas!

Elle trembla de tous ses membres, se dressa par un effort subit, et fit quelques pas en se traînant:—Et je meurs pour avoir aimé comme vous m'auriez aimée! reprit-elle.

Il voulut s'approcher. Théola l'écarta d'un geste.—Non, dit-elle, laissez-moi; un jour je vous dirai tout.... pas aujourd'hui.... le cœur me brûle!

M. de Vauclair resta une semaine sans la voir. Il y avait eu une crise. Il en recevait des nouvelles par Francine, qui passait les nuits au chevet de la malade. Au bout de ce temps, le calme revint.

—Elle veut vous voir, mais ne la faites plus chanter, dit-elle tristement.

(*La fin à demain.*)

UN APPEL A L'HUMANITÉ DU PEUPLE DU SUD.

CAMP BEE, No. 1,
Association de la Croix du Sud,
Richmond, Va., Juillet 1872.

Notre Ordre est composé exclusivement de soldats confédérés dont le passé est sans tache. Son but est de perpétuer le souvenir de nos braves compagnons qui sont tombés sur les champs de bataille; de secourir les familles de nos anciens frères d'armes, et de conserver dans toute son exactitude l'histoire du Sud.

Nous sommes occupés spécialement à collecter les fonds nécessaires au "Hollywood Memorial Association," pour la translation des restes de nos soldats, du champ de Gettysburg, où ils sont négligés et profanés, au cimetière de Hollywood; où, par les efforts et les soins des dames du pays, on a élevé un monument à leur mémoire; et où, ils peuvent recevoir chaque année, au jour consacré, les honneurs dus à leur valeur et à leur patriotisme.

Il y a encore, près de Gettysburg, les restes de plus de mille soldats. Il y en a de chaque État du Sud; et quand on pense que les misérables sans cœur, à qui appartiennent les terrains avoisinants, dispersent les os de ces braves avec le soc de la charrue, comme s'ils étaient des chiens, c'est à faire frémir d'indignation l'humanité entière et à toucher le cœur de tous ceux qui sont restés fidèles au sentiment de l'honneur, aux principes et à la cause qui autrefois leur était si chère, pour qu'ils prennent des mesures pour préserver de ces indignités les cendres de nos héros.

Vous trouverez peut-être parmi ces morts des hommes de votre État que vous avez connus; quelques-uns peut-être, été vos amis ou même vos parents; tous sont morts pour la défense du pays.

Vous avez prétendu les aimer pendant qu'ils vivaient; vous avez prétendu aimer la cause pour laquelle ils sont morts. Faut-il que leurs restes soient déshonorés, quand c'est pour vous qu'ils ont perdu la vie? Ne nous adresserez-vous pas à les transporter à un lieu sûr et sacré, où les cœurs si nobles et si chauds, et les soins pieux des femmes de la Virginie pourront veiller sur leur éternel repos. Nous prions quiconque lira cet appel de nous venir en aide et de se joindre à la sainte cause dans laquelle nous avons mis toute notre âme. Demandez à vos amis de vous aider. N'hésitez pas à souscrire parce que vous ne pouvez pas donner beaucoup; rappelez-vous que l'océan est composé d'une infinité de gouttes d'eau, et que beaucoup de petites offrandes formeront bien vite une somme considérable.

Ne pourrez-vous pas employer chacun un jour pour obtenir des souscriptions?

Il est urgent de se procurer plusieurs milliers de piastres pour accomplir notre but; mais nous n'hésitons pas à l'entreprendre malgré les difficultés qui nous entourent; parce que nous ne pouvons croire que le peuple du Sud restera froid et indifférent devant un pareil appel.

Adressez vos contributions à "W. C. Carrington, aux soins de la Compagnie d'assurance sur la vie de Piedmont et Arlington, Richmond, Virginie"; c'est le président d'un comité spécial de notre organisation.

Agissez avec promptitude; donnez avec autant de libéralité que vous le pourrez, mais donnez quelque chose, et votre modeste offrande contribuera à retirer du sol du Nord les cendres de nos frères.

W. C. CARRINGTON,
W. ELLIS JONES,
R. E. ARMSTRONG,
J. H. PATTON,
C. W. VOLKMAN,
du Comité.

Compagnie d'Assurance
HOPE
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureau, No. 21 rue du Camp.
QUINZIÈME TABLEAU ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1872 .... $134,372 86
Sur les risques d'incendie $88,129 02
Sur les risques maritimes .... 34,4[illegible] 52
Sur les risques de rivière .... 11,7[illegible] 02
.... $134,372 86
Montant au crédit du compte de fonds de réserve .... 20,0[illegible]
.... $154,372 [illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie .... 11,460 [illegible]
Sur les risques maritimes 37,808 04
Sur les risques de rivière 1,812 86
.... 50,[illegible] 79
Moins:
15 pour cent aux assurés .... 14,7[illegible] 12
Réassurances .... 6,972 [illegible]
Primes rendues .... 1,5[illegible]
Taxes .... 25,3[illegible] 40
Loyer, profits et pertes, dépenses, intérêt en moins .... 7,[illegible] 12
.... 8,011 78
Montant porté au fonds de réserve $20,000 00
Réserve pour les risques non terminés au 30 avril 1872 .... 19,[illegible] 00
Dividende de 10 pour cent complet, déclaré ce jour 25,000 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques sur des propriétés foncières dans cette ville .... $85,[illegible] 61
Effets pour primes à courtes .... 17,[illegible]
Actions de banques et autres actions .... 51,[illegible]
Biens fonciers .... 27,[illegible]
Primes en voie de perception .... [illegible]
En caisse .... [illegible]
Total de l'actif .... [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
H. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
[illegible]
ED. BARNETT, Not. Pub.

[illegible]

L'ÉQUITABLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ÉTATS-UNIS.
(The Equitable Life Assurance Society of the United States.)
[illegible]

Fourneau de cuisine, de Stewart.
[illegible]

BULLETIN MARITIME.

[illegible]

ARRIVÉS.

Navire Duke of Wellington, [illegible]
[illegible]

ARRIVÉS AU NOUVEAU BASSIN.
Sch'r Chas, Maide River—[illegible]

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.
[illegible]

BATEAUX A VAPEUR.
[illegible]

REMORQUEURS.
[illegible]

EXPORTATIONS.
INDIANOLA VIA GALVESTON—[illegible]
KEY WEST VIA CEDAR KEYS—[illegible]
BRAZOS SANTIAGO VIA [illegible]—[illegible]
PENSACOLE—Par schooner Pauline—[illegible]

IMPORTATIONS.

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

WASHINGTON—Par steamer Bertha—[illegible]
BATON ROUGE—Par steamer St John—[illegible]

Bulletin des Chemins de Fer.

N. O., JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.
[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R R.
[illegible]

LISTE DE NAVIRES

Expédiés et Partis pour la Nlle-Orléans.
3 AOUT 1872.

NEW YORK.
St'ship City of Houston, Deering .... parti 24 juil
Steamship Gen Meade, Sampson .... parti 27 juil
Steamship Cortes, Kemble .... parti 27 juil
Navire G Strickland .... parti 24 juil
Barque Sarah A Staples, Stone .... exp. juin 14
Barque H D Brookman, Berry .... expédié 13 juil

BOSTON.
Barque Fleetwing, Davis .... parti 11 juillet
Barque Aurelia, Brooks .... en charge 12 juil
Barque Frank Marion, Duncan .... parti 20 juin
Barque Asphodel .... en charge 1 juil

PHILADELPHIE
Barque Anna Camp, Lincoln .... en charg 8 juil

BRUNSWICK, GIE.
Schr Florence, Nickerson .... en charge 12 juil

LONDRES.
Barque Oil, Nobre .... parti 29 juin

LIVERPOOL.
Steamship Fire Queen, Day .... parti 24 juillet
Steamship Alabama, Ames .... en charge 12 juil
Steamship St Louis, Smith .... en charge 21 juil
Navire Record, Groves .... en charge 23 juil
Navire Northampton, McLean .... en charge 9 juil
Navire Felicia, Murray .... en charg 3 juil
Navire Lizzie Moses, Cox .... en charge 9 juil
Navire Aphrodite, Wilber .... en charge 31 juil
Navire Mary E Riggs, Langdon .... parti 31 juil
Navire Rosalie, Curtis .... charg juin 11
Navire Belge, Dyer .... charg juin 14
Navire Waverly, Griffith .... chargeant Mai 3
Navire Duke of Wellington, Allen .... parti Mai 31
Barque Ascova, Williams .... parti juin 12
Barque Reverseall, Weeks .... en charge 9 juil

NEWPORT, WALES
Navire Zephyr, Sweetser .... parti 29 juin
Nav L L Sturges, Lancaster .... parti 22 juin
Nav Caledonia, Deane .... parti 24 juin
Nav Artington, Costello .... parti 5 juin

CARDIFF.
Navire Sandusky, Norton .... parti 2 juil
Navire Nipher, Wenzel .... parti 12 juin
Barque Windermere, Yeoman .... parti 11 juil

SUNDERLAND.
Navire F P Sage, Urquhart .... en charge 11 juil
Nav Gilead, Smith .... parti juin 3
Barque St Cloud, Ames .... parti 21 juin

MIDDLESBOROUGH.
Navire M Chapman, Rutherford .... en ch'ge 8 juil

HARTLEPOOL.
Barque Kosmar, Haycott .... parti juin 4

CAERNARVON.
Brig Mary Jones, Roberts .... parti Mai 31

BORDEAUX.
Nav Vaillant, Cornelier .... parti Mai 24
Nav Clyde, Dow .... parti Juin 4
Barque Vesoeve, Cacace .... charg Juin 22
Barque Harvest, Work .... en charge 1 juil
Barque Justine B, Perrich .... en charge 4 juil
Le Stabat Mater, Bericot .... en charge 28 juin
La Ste Geneviève .... chargeant 22 juin

MARSEILLES.
Nav Ida, Johannessen .... parti Juin 3
Brick M E Rowland, Rowland .... ch'geant Mai 18
Brick Marcelle, Chichero .... en charge 8 juil
Brick Antoinette, Fialles .... en charge 9 juil

BARCELONE.
Navire Minerva, Talvada .... expédié 29 juin

RIO DE JANEIRO.
Brick J E Haskell, Haskell .... expédié 19 juin

Bureaux de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
NO. 61 DE LA RUE DU CAMP.
NOUVELLE-ORLÉANS, 24 JANVIER 1872.
SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871:
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1871:
Sur risques d'incendie $169,728 87
Sur risques de mer 41,673 82
Sur risques de rivières 21,159 64
.... $232,572 03
Plus: Risques non expirés de 1870 .... 45,613 60
.... $[illegible]
A déduire: Risques non expirés de 1871 .... $46,[illegible]
Primes remboursées .... 1,[illegible] 21—[illegible]
Montant net des primes .... $[illegible]
Pertes, etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie .... $[illegible]
Sur risques de mer .... 36,[illegible]
Sur risques de rivières .... [illegible]
.... $[illegible]
Plus: Pour par les non réglées, etc. .... [illegible]
Escompte de primes .... 27,[illegible]
Réassurances .... [illegible] 17—$144,744 [illegible]
Dépenses générales et intér de scrip .... [illegible]
Moins: Escompte et intérêt .... [illegible]
Bénéfice net .... $[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit. Il est basé sur la valeur la moins élevée du marché, au comptant:
213 bonds consolidés de la ville .... $[illegible]
[illegible] bonds de la ville en faveur de chemins de fer .... [illegible]
[illegible] bonds sept pour cent de la ville .... [illegible]
14 bonds de l'État .... [illegible]
bonds de l'Odd Fellows' Hall Association .... [illegible]
bonds de la Grand' Loge de la Louisiane .... [illegible]
bonds du Farmers' Association .... [illegible]
Actions de banques et de la Compagnie du Gaz, etc. .... [illegible]
Prêts garantis .... [illegible]
Prêts sur hypothèques .... [illegible]
[illegible]
Total de l'actif .... $[illegible]

Ceci est une copie exacte des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
[illegible]
ÉTAT DE LA LOUISIANE.
[illegible]
THOMAS SLOO, Président.
[illegible] GAINES, Vice-Président.
[illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

[illegible]
SAINT-LAURENT [illegible]
WASHINGTON [illegible]
FRANCE, [illegible]
VILLE DE PARIS [illegible]

PRIX DU PASSAGE [illegible]
[illegible]

[illegible]
GEO. MACKENZIE, Agent,
58 Broadway, N. Y.
E. [illegible]

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton, et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	Nlle-Orléans.
Str. Hannover	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hannover	[illegible]	[illegible]

En partant de Brême, les steamers toucheront au Havre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils toucheront à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE.

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres .... $120 en or.
Entrepont .... 45 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Havre ou à Brême:
Chambres .... $120 en or.
Entrepont .... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $[illegible] en monnaie courante.
Entrepont 20

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre pour la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents.
3 août—1an .... Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Composée des steamers suivants, qui sont de première classe:

SHERMAN .... Capt. Thos. Halsey,
GEN'L MEADE .... Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES .... Capt. M. B. Crowell,
MISSISSIPPI .... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METRO. ....
POLIS .... Capt. H. S. Quick,
EMILY B. SOUDER .... Capt. F. Barstock
Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer
GEN. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au fond de la rue Jefferson, SAMEDI 10 août, à 8 h. A. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres .... $50 00.
Entrepont .... 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glasgow, Hambourg et Brême.
[illegible]

Le steamer EMILY B. SOUDER suivra et partira le SAMEDI 17 août à 8 A. M.
JOHN H. LUDWIGSEN,
Rue de la Commune No. [illegible]

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS.

Le steamer
CORTES,
[illegible] Whiteman, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 10 août, à 8 heures A. M.
Passage .... $50.
Cette ligne signe des connaissements ... pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

Pour les Sources de Bladon, (BLADON SPRINGS)

Le bateau à vapeur
VIRGINIA,
de premier ordre,
Capitaine FRANK STORM.

partira de Mobile tous les samedis, à cinq heures de l'après-midi, et arrivera aux Sources, le lendemain matin, à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
24 juil—1m

STEAMBOATS.

Arrangement d'Eté.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.—Steamer de la Malle des États-Unis.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington. Le steamer de la malle des États-Unis,

CAMELIA.

[illegible] marcheur et de première classe, [illegible] Hanover, partira pour les endroits [illegible] les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée [illegible] de 4 heures de l'après-midi; le [illegible] MERCREDI, à l'arrivée du convoi de [illegible] heures du matin. [illegible] DIMANCHE à l'arrivée du convoi de 7 1/2 du matin.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

Retour: Il partira de Old Landing le MARDI et le VENDREDI, [illegible] le MERCREDI et le DIMANCHE [illegible].

Des voyages d'excursion auront lieu tous les DIMANCHES matins à l'arrivée des trains de 7 1/2 heures, et les MERCREDIS à l'arrivée des chars de [illegible] heures du matin, et le bateau sera de retour le soir.

COHEN M. SORIA,
Aux Nos 16 et 20 de la rue de l'Union.
1er juin—1an

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.

Le beau steamer
CAMELIA,

De la malle des États-Unis, très fin marcheur, et à basse pression, commandant Wm Hanover, fera une excursion, régulièrement, le dimanche et le mercredi, à Mandeville, Lewisbourg et Madisonville. Il partira du Lac, tous les dimanches, à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin, et, le mercredi matin, à l'arrivée du convoi de 8 heures. Il sera de retour le soir du même jour, à temps pour le convoi de cette heures et demie.

Prix de l'excursion, aller et retour, $1 00.
Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
No 16 et 20 de la rue de l'Union.
1juin

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opelousas.—Départ tous les MERCREDIS, à [illegible] P. M. pour les Opelousas, [illegible]
Le bon bateau à vapeur
[illegible]
C. G. FICKETT, Capitaine
A. MEYERS [illegible], Clerc.
[illegible]

Paquebot Régulier de OPELOUSAS.
Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. [illegible]
[illegible]

Paquebot régulier de la Côte, de Baton-Rouge [illegible]
[illegible]
E. B.—[illegible]
[illegible] "Louis Taylor" [illegible]
SIMMONS & ADAMS, Agents,
27 juil—1m .... No 11 Commercial Place.

Bâton Rouge.
[illegible]

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
[illegible] MARDIS [illegible] VENDREDIS [illegible]
[illegible] HOPKINS [illegible]

The Peoples Insurance Company OF NEW ORLEANS.
[illegible]
Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.
[illegible]

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA déjà [illegible] le New-Foundland Bitter a été lancé dans le [illegible] public [illegible]

Santé, Vigueur et Sentiments [illegible]

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

[illegible]

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

[illegible]

L'estomac en très bon état.

[illegible]

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

[illegible]

Newfoundland Bitter

[illegible]

Fièvres sont endémiques

[illegible]

Louisiane, du Texas et du Mississippi.

[illegible]

C'est le Bitter du Sud.

[illegible]

M. JULES [illegible], de la Nouvelle-Orléans, et MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, sont agents [illegible]

EDMUND DEXTER & SON, [illegible] Sycamore street, CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1a

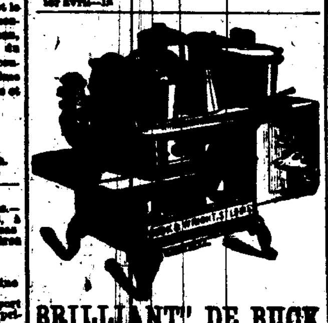

BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui ait reçu une [illegible]

PLUS DE 300,000

[illegible]
PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MÉDAILLE D'OR, en 1868, à la Foire de l'État de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis
[illegible]

40 .... RUE DU CAMP 40

Et achetez un "BRILLIANT."
E. HALLER.
[illegible]

FOURNEAU DE CUISINE

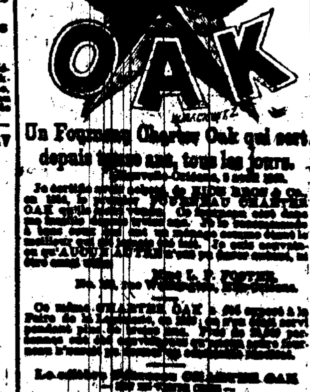

Un Fourneau Charter Oak qui sert depuis trente ans, tous les jours.
[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de Mobile et de l'Ohio [illegible]
[illegible]
W. S. WOODWARD,
[illegible]
5 ain—1m

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]
C. W. R. BAYLEY,
[illegible]
CHAS. L. FITCH,
[illegible]
1er juin—1m

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

CORRESPONDANCE AVEC LES LIGNES QUI FORMENT
[illegible]

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

VOIE DIRECTE PAR RAIL, SANS TRANSBORDEMENT DE OMNIBUS OU EN BATEAU.

[illegible]

A partir du [illegible] juin, les trains partiront de la Nouvelle-Orléans comme suit:

7.30 A. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS [illegible]

4 P. M.—TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE SAMEDI. [illegible]

5.00 P. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS [illegible]

ARRIVÉES.
Les trains arrivent de Mobile, à 1.05 P. M. et à 10.50 P. M., et d'Ocean Springs, à 8 30 A. M.

[illegible]

C. W. R. BAYLEY,
[illegible]

CHAS. L. FITCH,
Agent-général pour le fret et les passagers.
1er juin

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, de MOBILE et du TEXAS.

Division de la Louisiane
De la Nlle-Orléans à Donaldsonville.
[illegible]

Excursions sur le Bayou, tous les Dimanches par le steamer Frances.

[illegible]

C. W. R. BAYLEY,
[illegible]
CHARLES L. FITCH,
[illegible]
1er mai

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

A DATER du [illegible], l'horaire du chemin [illegible]

[illegible]

Départs de la ville.	Départs du Lac.
[illegible]	[illegible]

[illegible]
THEO. J. DIMITRY,
[illegible]
1er avril—1m

[illegible]

Changement d'heures de départ.

A partir du 3 juin 1872, les convois du

Grand Chemin de Fer de Jackson (Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Mississippi Central et Mississippi and Tennessee)

Partiront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	[illegible]	Exprès	[illegible]
Malle	[illegible]	Malle	[illegible]
Accommodation	[illegible]	Accommodation	[illegible]

Convoi de la malle, tous les jours; convoi exprès, tous les jours, excepté le dimanche.

Ces convois [illegible]

La distance qui sépare la Nouvelle-Orléans de Memphis, Chicago, St-Louis, Louisville et toutes les villes et stations intermédiaires.

Les Wagons-palais de Pullman [illegible]

P. G. JONES, Agent pour les billets, Galveston.
A. D. SHELDON, Agent pour les billets, Nouvelle-Orléans.
C. P. ATMORE, Agent-général pour les passagers.
F. E. CAREY, Agent-général pour les billets.
E. D. FROST, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

ASSURANCES.

Bureaux de la Succursale en Louisiane DE LA COMPAGNIE MOUND CITY D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

[illegible], Président.
A. M. [illegible], Vice-Président,
H. W. LEMAR, Secrétaire,
[illegible] H. EATON, Agent général

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE.
Bureau, No [illegible] de la rue Carondelet.
[illegible]
W. H. EATON, Président.
[illegible], Vice-Président
[illegible], Agent à Ntlle-Orl.
MÉDECINS SURVEILLANT
[illegible] M. D. .... [illegible] RITCHIE, M. D.
[illegible]

Cette Compagnie [illegible] d'Assurance [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Conti et Camp.

DOUZIÈME ÉTAT ANNUEL, 1871

CONFORMÉMENT aux [illegible]
[illegible]

[illegible] ADAM DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
ÉTAT DE LA LOUISIANE.
[illegible]
EDWARD IVY,
Notaire Public.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux [illegible]
[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte, vérifiée des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
[illegible]
P. CHS. CUVILLIER, Notaire.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIÈRE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No 224 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux [illegible]
[illegible]
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ÉTAT DE LA LOUISIANE.
[illegible]
P. CHS. CUVILLIER, Notaire.
[illegible]

Union Insurance Company of New-Orleans

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.
[illegible]
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CHAUVEAU, Secrétaire.
ÉTAT DE LA LOUISIANE.
[illegible]
CHAS. LAMBIN [illegible]
[illegible]

ASSURANCES.

PREMIER BILAN SEMESTRIEL DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NLLE-ORLÉANS.
[illegible] 30 juin 1872.

ACTIF.
[illegible]

PASSIF.
[illegible]

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.
Nlle-Orléans, 3 juillet 1872.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de SIX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires, et de UN ET DEMI POUR CENT aux déposants (excepté de ceux du gouvernement) a été déclaré sur les profits des six derniers mois; il sera payable à partir du LUNDI, 15 courant.

JOSEPH MITCHEL,
Caissier.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL
—DU—
Factors' and Traders' Insurance Company,
37 .... Rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1872.
EN Dépendance, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril dernier:

PRIMES POUR L'ANNÉE:
[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
[illegible] DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
EDWARD IVY,
Notaire Public.

Le 17 de courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer [illegible]

Le 26 avril 1872, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu que le montant des billets [illegible]
[illegible] DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Moses Greenwood, A. A. Yates,
W. A. Johnson, John I. Adams,
[illegible]
Wm. C. [illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 4 août 1872.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.
Pour les lettres locales ou des États-Unis voir les Journaux anglais.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10½ HEURES A. M.

A
Amable Grand O'mo — Azerre Baptiste
Angiolo Jeme — Alvarez Esteban
Aubin [illegible] — Arnaud Mr
Aubry Philomène — Allegrana Adolfo
Alberto Giovanni

B
Bello Baldassar — Bartetta Luigi
Bussoni Francesco 2 — Barbera Guiseppe
Bonaldi Giovanni — Bernard Auguste
Bonnemaison Stanislas — Beaumarais Pierre
Bonnet Theophile — Bollet Mme
Bousson Jean Marie — Bollo Mr
Bruschi Giuseppe — Bondarosa Pirata
Bochelle Mr

C
Corridon Jean — Gella Mme 2
Chéhn Mme — Cristina Antonino
Carlos Berto 2 — Gonhet Pascal
Carnal Alfred — Gorlas Julien
[illegible] Guiseppe — Cupelia Bernardo
Gallardo Gastro — Catalina Esteban

D
Del Bueno Francesco 2 — Delrape Angelo
Drousey Eugene — De Mercy Gregorio
Del Bonpere Maria — Dimone S A
Da Bouschet Un — Duquesne Bertrand

E
Enlard Franch Mabelle Mme

F
Fontaine Mme — Faibre Nestor
Ferlano Giuseppe — François M Mme
Furer Gabriel — Fernandes Jose Ramon
Fernandez y Bengoa Jose — Farcerot Marianne Mlle
— Faudelle Michele

G
Gambino Antonino — Gautherin Edouard
Guello Pietro — Gollo Gabriel Jn P
Gentle Joseph — Gomez y Amedeo
Giuliff Pierre — Gomez y Simon
Gimenez Filippo — Gollene Biagio
Guarnalo Oh

H
Heuges Jerome — Henriont Georges

J
Jardet Madame

L
Loiseau Guiseppi — Lestland Hippolyte
Labrador Jose 2 — Lemerre Pierre
Lavigne Marie L Mlle — Lavia Giovanni
Lapaz Duclos — Lahapie Damien
Lefebvre Severe — Lucasin Marie
Luigi Michel

M
Mascia Agostino — Mat Jaime
Mirabel Jose — Mati Vicente
Mondela Antonio — Menendez Melchor
Manfredi Francesco — Marmanz Domenico
Manuel M — Maddaloni Vincenzo 2
Millorowich Daniel — Musso Giovanni
Maggio Emanuele — Marnescohi Camo
Malong Jose

O
Oquendo Gonzalo — Olivo Biagio

P
Pellerano Pablo — Pittari Guiseppe
Pelluto Giuseppe — Pierre Jeanvier
Perdue Pause Mme — Perez Manuel
Perez Dr — Pelicano Mme veuve
Piata N S — Peyrano Mme Vital
Pinto Juan — Pieavo Giuseppe

R
Risgo Salvatore — Risso Guiseppe
Rodriguez L Y

S
Susri Adolpho — Souberat Marie Mlle
Santillano Giachino — Sclavo Giovanni
Seguy Mr — Sanchez Baldomero Jose
Salvo Giachino — Sadley C Dr

T
Trabuchila J M Mme — Tanzone Guiseppe
Pozzi Thomas

V
Valmonaro Guiseppe — Verdelio Michele 2
Vindel Martin

X
Yrivoiz Chatilion Mme

Z
Zelle Joseph

ESPAGNOLES,
J. T.
G. W. LOWELL,
Maître de Poste.

L. F. Pecand vs. Andrew Drysdale.

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]
[illegible]
C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

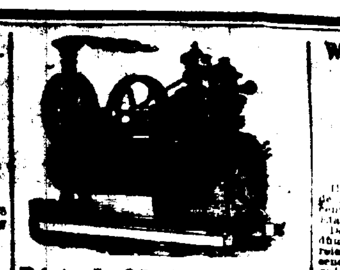

Dépôt de Moulins à Coton "Eagle"

ET DE MACHINES DE TOUTE SORTE
—DE—
W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nlle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve [illegible] au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands [illegible] des [illegible] les Machines [illegible] la [illegible] que le meilleur MOULIN A COTON du Sud et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE, les meilleures MACHINES A VAPEUR [illegible] par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux États-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui vendront [illegible] recevront les Commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'État, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur, Stationnaire.
Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.
Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Block) de Moulin à Scie.
Premier Prix pour la meilleure Machine à Bêcher.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.
Premier Prix pour la meilleure Bouilloire.
Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche.
Premier Prix pour les meilleures Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).
Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.
Premier Prix pour la meilleure exposition d'outillage en cuivre, à l'usage des Planteurs, des pompes, d'Installations de Gaz, etc.
Premier Prix pour les meilleures Machines à Bêcher, Bouncets et les Barils.
Quarante Premiers Prix pour les Machines à saboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

Le soussigné a seul le droit de vendre les machines suivantes, qu'on ne trouve que chez lui:
Moulin Eagle à coton, perfectionné.
Presse à coton, tournante, de Brooks.
Vis Newell à coton, perfectionné, de Stedman.
Presse à vis, à plateaux, de Hart.
Presse à coton d'Ingersoll, perfectionnée.
Manège à Cheval (Horse Power), perfectionné, de Payne.
Machines à Vapeur, stationnaires, de Stedman & Co.
Machines à Vapeur et Bouilloires portatives, de Stedman & Co.
Pompes à vapeur de Knowles.
Moulins à maïs, Queen [illegible], de H. [illegible] Straub.
Moulins à sucre Southern de Louisville.
Evaporateurs de sucre, de Scantlin.
Chaudières à sucre, en fer Tennessee, de fond rond.
Machines à Vapeur, portatives, de la fonderie d'Ames.
Bouilloires et Moissonneuses de Walter A. Wood.
Machines à douves et à barils, de Stedman.
Machines à Vapeur et Bouilloires de Stedman.
Pompes à fond de Stedman.
Moulins à sucre, de Stedman.
Scies circulaires à coulisses pour couper en travers (Railway Cut Off saws), Arbres de Couche, Poulies et Coussinets, de Stedman & Co.
Machine Fisher à cordre.
Ouvrages en acier, de Swing.
Ouvrages en cuivre, pour installations de gaz, eau, et de machines à vapeur de Miles Greenwood.
Machines à Raboter, Machines à Moulures, Machines à Tenonner, Machines à Mortaiser, et toute autre variété de machines à travailler le bois, provenant de la grande fabrique de J. A. Fay & Co.
Marmomètres de la Compagnie Utica.
Scies de toute espèce, de Woodrough & McParlin.
Moulin à scie, de Hoag, à pleine et d'alimentation [illegible].
Scies de toute sorte, de R. Hoe & Co.
Toutes ces machines se vendent aux prix de fabrique.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

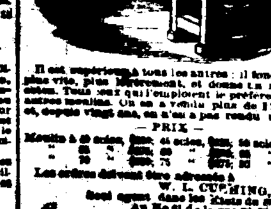

Il est supérieur à tous les autres: il fonctionne plus vite, plus légèrement, et donne un meilleur [illegible]. Tous ceux qui l'emploient le préfèrent aux autres moulins. On en a vendu plus de 17,000, et, depuis vingt ans, on n'en a pas rendu un seul.

—PRIX—

[illegible]

Les ordres doivent être adressés à
W. L. CUSHING,
Seul agent dans les États du Sud,
Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS A CANNES A SUCRE, DU SUD, A LOUISVILLE.

Ces Moulins, si avantageusement connus, sont [illegible] depuis cinq ans, aux planteurs du Sud [illegible] et ont toujours été parfaitement satisfaisants [illegible]. Voici quelques-uns des certificats que nous avons reçus:

W. L. CUSHING,

Cher monsieur—J'ai acheté de vous, [illegible] quarante-un moulins à sucre de Louisville qui m'avaient demandé les planteurs qui les [illegible]
[illegible]
A. A. MOUTON.

Le certificat suivant est d'un des meilleurs sucriers du pays:
J'ai employé, depuis deux ans, un moulin à sucre de Louisville,—lettre F ou No 6—à vapeur, acheté de W. L. Cushing. Il est solide, durable et peut faire tout ce que promet l'agent. J'en suis très content et peux le recommander, en toute confiance, aux planteurs qui cherchent d'un bon moulin à canne à sucre.
P. E. BEAUVAIS.

Ayant conclu des arrangements pour un fort stock des moulins de Louisville à cannes à sucre, tous les ordres seront promptement remplis.
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

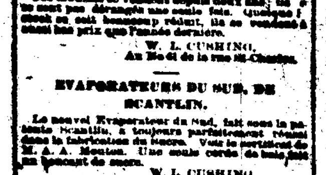

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles

EAGLE SUGAR MILLS.
(Moulins Eagle à Cannes à Sucre.)

Ces Moulins se vendent depuis deux ans; ils ne se sont pas dérangés une seule fois. Quoique le stock en soit beaucoup réduit, ils se vendent à peu près aux prix de l'année dernière.
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

EVAPORATEURS DU SUD, DE SCANTLIN.

Le nouvel Evaporateur du Sud, fait sous la patente Scantlin, a toujours parfaitement réussi dans la fabrication du sucre. Voir le certificat de M. A. A. Mouton. Une seule corde de bois fait un boucaut de sucre.
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS A MAIS, DE STRAUB,
(Straub's Queen of South Corn Mill.)

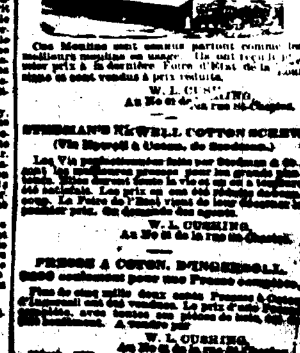

Ces Moulins sont connus partout comme les meilleurs moulins en usage. Ils ont remporté le premier prix à la dernière Foire d'État de la Louisiane et sont vendus à prix réduits.
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW,
(Vis Newell à Coton, de Stedman.)

Les Vis perfectionnées faites par Stedman & Co. sont les meilleures presses pour les grandes plantations [illegible]
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

PRESSE A COTON, D'INGERSOLL.
[illegible]
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.
30juil—1m

Workingmen's Accommodation Bank.

CHARTE.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
—Ville de la Nouvelle-Orléans.—

Il est fait savoir que, le quatrième jour du mois de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-douze et de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique la quatre-vingt seizième. Devant moi, William [illegible] C. Jones, notaire, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et la ville susdites, et y résidant, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés:

Se sont présentées et ont comparu les personnes ci-après nommées et soussignées, lesquelles ont déclaré que, s'autorisant des dispositions générales d'une loi de la Législature de cet État, dans l'État de la Louisiane et aux devoirs de l'Auditeur et du Trésorier y relatifs, approuvé le [illegible] jour du mois de mars mil huit cent cinquante-six, elles forment et constituent, par ces présentes, entr'elles et toutes autres personnes qui pourront ultérieurement s'associer avec elles, une Corporation dont le but, les stipulations et les règles seront comme suit:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de cette Association seront "The Workingmen's Accommodation Bank," et son existence sera de vingt-cinq ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE DEUX.

Le but de cette Association est de faire les affaires de banque, en escomptant des comptes, des billets et autres titres de dettes, en recevant des dépôts, en négociant des comptes, en achetant et en vendant de l'or et de l'argent, en achetant et vendant des lettres de change, des propriétés foncières, et mobilières, et en exerçant tous les pouvoirs qui sont accordés ou qui pourront être plus tard accordés par la loi.

ARTICLE TROIS.

Le domicile légal de cette Association sera la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE QUATRE.

Le capital actions de la dite Association sera de cinq cent mille dollars, divisé en vingt mille actions, de vingt-cinq dollars chaque, lesquelles actions devront être payées de la manière suivante: Deux dollars par action comptant, et cinquante cents par action et par chacune des quarante-six semaines subséquentes.

Tout actionnaire qui ne fera pas honneur aux engagements dûs, recevra trente jours après un avis par la poste, à son adresse; et, si, trente jours après l'avis donné il n'a pas payé, il perdra le montant du, il aura perdu les droits d'actionnaire de cette banque.

Les paiements faits sur actions dans ce cas ne devront pas être déclarés forfaits.

Si un actionnaire venait à se voir obligé pour une cause quelconque de quitter [illegible], et, par cela même, à perdre ses droits d'actionnaire, sur le retour des reçus, une [illegible] sera [illegible] lui [illegible] du montant de ses [illegible] pour les dites actions et payable pour [illegible] du jour de l'[illegible] [illegible].

Aucun certificat d'action ne sera émis et aucun transfert ne [illegible] jusqu'à ce que le paiement n'en soit complété.

ARTICLE CINQ.

La dite Association commencera ses opérations quand quatre mille actions auront été souscrites, ou plus tôt, si le Conseil des Directeurs le juge utile.

ARTICLE SIX.

Tous les pouvoirs de la dite Association seront accordés à un Conseil de Direction, composé de sept personnes, dont chacune d'elles devra en tout temps et pendant la durée de son office, avoir au moins dix actions du stock de la dite Association. Les personnes dont les noms suivent sont, par le présent, nommées et constituées comme les premiers Directeurs de la dite Association:

M. DUDLEY COLEMAN, C. N. WELSHANS,
J. M. GARDNER, DR J. N. RILEY,
D. FOUCHELU, JOHN McPHELIN,
J. B. MONDIEGT.

Elles devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et installés, d'après les règles de cette Constitution.

ARTICLE SEPT.

Le deuxième lundi de janvier 1874 et le même jour des années suivantes, l'élection des Directeurs par les Actionnaires aura lieu dans la Banque de l'Association. La majorité des votes donnés à ces élections produira l'élection. Un avis de cette élection sera publié trente jours avant le jour, dans au moins deux journaux de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE HUIT.

Le Conseil de Direction devra, à sa première réunion, élire, dans son propre sein, un Président et un Vice-Président, et, parmi les Actionnaires, le Caissier de l'Association. Les dits officiers devront recevoir la majorité des votes du Conseil. Toutes les nominations ou autres actes légaux seront signés par le Président ou, en son absence, au Vice-Président.

Il sera du devoir du Président de présider à toutes les réunions du Conseil; en cas d'absence, on peut toutefois [illegible] du Conseil, le Vice-Président le remplacera. A défaut de ce dernier, pour les mêmes raisons, un Président pourra être, pour eux, un Président pro tempore, qui devra, pendant l'exercice de ses fonctions, être investi de tous les pouvoirs du Président et du Vice-Président.

ARTICLE NEUF.

Le nombre de Directeurs présents nécessaire pour accomplir des billets et des traites, diriger des affaires générales, [illegible] règlements de la dite Association.

ARTICLE DIX.

Le Conseil de Direction aura le droit de faire des règlements, de nommer tous les officiers de la dite Association et de fixer leurs salaires. Les nominations seront faites annuellement et pourront être changées, à la discrétion du Conseil. Il devra exiger la garantie que devront respectivement donner les officiers. Il pourra aussi changer les règlements toutes les fois que les intérêts de l'Association l'exigeront et nommer des agents ou un officier ou plus, si cela sera reconnu nécessaire par lui. Il aura aussi le pouvoir de remplir les vacances qui pourront se produire dans son sein.

ARTICLE ONZE.

Le Conseil de Direction devra, après avoir payé toutes les dépenses de l'Association, une ou plusieurs fois l'an, si les bénéfices réalisés le justifient, déclarer et payer tels dividendes qu'il croira convenables. Avis en sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DOUZE.

Les vacances dans le Conseil peuvent être déclarées pour cause de mort, de démission, de prévarication ou d'absence, sans permission, pendant plus de dix jours consécutifs.

ARTICLE TREIZE.

Tout transfert d'une ou plusieurs actions du Capital-Actions, devra être fait, sur les livres de l'Association et signé par l'Actionnaire ou son avocat; mais aucun Actionnaire n'aura le droit de transférer ses actions à moins que les obligations envers la Banque aient été remplies entièrement.

ARTICLE QUATORZE.

Le Conseil de Direction peut déclarer le livre des transferts fermé aussi souvent qu'il le jugera convenable, mais jamais pour une période excédant dix jours consécutifs pour chacune des fois que les règlements seront mis en vigueur.

ARTICLE QUINZE.

Le fait, pour une cause quelconque, de ne pas élire les officiers le jour désigné par la présente charte, n'entraînera pas la dissolution de l'Association.—Les Directeurs conserveront alors le Board, continueront l'exercice de leurs fonctions, mais il sera de leur devoir d'indiquer un autre jour pour cette élection, lequel sera annoncé, comme il est indiqué dans le présent acte, jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE SEIZE.

Tout actionnaire aura droit, personnellement ou par procuration, à toutes les élections de directeurs ou sur toute autre question, à chaque réunion des actionnaires, à un vote par chaque action; mais aucun actionnaire n'aura droit, en son propre nom, à plus de cent votes et tout actionnaire ne se trouvant pas dans cette position devra, après la première élection, avoir été détenteur des actions trois mois au moins avant le jour de l'élection.

ARTICLE DIX-SEPT.

Chaque élection des Directeurs de cette Association se fera par la voie du scrutin et sera conduite par trois commissaires, lesquels devront être nommés par le Board une semaine au moins avant le jour de l'élection, et devront prêter le serment. Deux membres du Board ne pourront être nommés commissaires pour la même élection. Aucun Directeur de toute autre Banque ne sera associé ne pourront point non plus être Directeurs de cette Banque.

ARTICLE DIX-HUIT.

Une majorité de tous les Directeurs aura pouvoir, provisoirement, tout pouvoir en prévenir à la dite Association, à une assemblée générale des actionnaires, dont ils seront avisés à cette effet par les actionnaires par eux soit à l'écrit; elle pourra amender les présents articles d'association, mais l'adoption de ces pouvoirs ou privilèges additionnels ne sera définitive qu'après un vote des actionnaires, suivant le mode prévu par la loi.

ARTICLE DIX-NEUF.

Le Président et le Caissier signeront tous certificats notes, certificats d'actions et titres de cette Association.

ARTICLE VINGT.

Avant d'entrer en fonctions, et afin de les remplir fidèlement, le Caissier devra fournir caution avec bonnes et solvables garanties, pour la somme de dix mille dollars, montant qui pourra être augmenté quand l'Association commencera ses opérations, si le Board des Directeurs le jugera nécessaire et pour le montant qu'il déterminera.

ARTICLE VINGT-ET-UN.

La liquidation des affaires de l'Association sera faite par trois commissaires, élus par les actionnaires à une réunion tenue à cet effet, laquelle devra avoir été annoncée trente jours avant dans au moins deux journaux de la Nouvelle-Orléans, chaque commissaire devant posséder les qualités requises pour un Directeur. A cette réunion, les actionnaires pourront investir les commissaires de tous les pouvoirs nécessaires à la liquidation des affaires de cette Association, fixer le terme de leurs fonctions, limiter la période de la liquidation, fixer leur rémunération, définir leurs devoirs et la manière dont ces commissaires pourront être remplacés en cas de décès, démission ou refus.

ARTICLE VINGT-DEUX.

Les actionnaires ne seront responsables des pertes ou dommages encourus par la dite Association que pour le montant du Capital Actions possédé par chacun d'eux respectivement.

Ceci fait et passé à la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le jour, mois et année désignés ci-dessus, en présence de Armistead A. Jones et George Cenas, témoins compétents, qui ont signé avec les dits comparants et soussignés, et moi, le dit notaire.

M. Dudley Coleman, 8 rue Union,
Sam. D. Elliot, 20 rue Carondelet,
C. N. Welshans, coin Camp et Gravier
W. E. Seebold, 162 rue du Canal,
J. M. Gardner, 152 rue du Canal,
A. L. Brunson, 187 rue du Canal,
J. N. Riley, Alger,
R. T. Walshe, 110 rue du Canal,
Chas. W. Barrière, 132 rue du Canal,
D. Fouchelu, 5 rue du Camp,
G. C. Babcock, 130 rue du Canal,
J. McPhelin, coin Carondelet et Union,
J. B. Mondiegt, 60 rue du Camp,
Alp. Walz, 28 rue Conti,
William Irwin,
D. Meckell,
Alfred Thompson,
Xav. C. Petit, 121 rue du Canal,
Henry Laborre, 128 rue du Canal,
E. S. Cayini, 57 rue des Magasins,
T. T. White, 70 rue Gravier,
H. G. Penn, 16 rue du Camp,
E. A. Louis, 131 rue du Canal,
W. E. Hosmer, 9 rue Perdido,
J. O'Brien, 8 rue Poydras,
W. V. Crouch, 160 rue Gravier,
Frank H. Drake, 30 rue des Magasins,
[illegible], Life Association of America,
[illegible] Martin, 17 [illegible] rue du Canal,
[illegible] W. Mason,
Chas. [illegible], Comp. d'Assurance Teutonia,
[illegible], Comp. d'Assurance Teutonia,
[illegible], 12 rue Carondelet,
[illegible], avec McCloskey, Hurley & Co,
Louis L. Miller, 27 rue Poydras,
[illegible], 37 rue de Chartres,
[illegible] Clark, coin Camp et Natchez,
H. A. Kingston, 187 rue Commune,
P. J. Sullivan, 188 rue Poydras,
J. Glaydon, 41 Vieille-Levée,
Louis Cramer, coin Baronne et Perdido,
Henry G. Dedrick, coin Baronne et Perdido,
[illegible] A. Cohen, 46 et 47 rue Front,
[illegible] W. Cramer, 252 rue des Magasins,
[illegible] A. Osterman, coin Canal et Chartres,
[illegible] C. Perrino, 8 rue St. Charles,
James Moulton, Batture Warehouse,
[illegible] Holland, voilier,
[illegible] Merme,
[illegible] J. Farrell, coin Camp et Girod,
[illegible] Seymanne, 12 rue Dauphine,
[illegible] Aschaffenburg, coin rue des Magasins,
[illegible] P. Colden, 157 rue Jackson,
Jack Foset, 86 rue Robertson,
William Faine, 102 rue Robertson,
Frank A. Bartlett, 81 rue du Camp,
[illegible] Thomas, 188 rue du Camp,
Chas. Holloway, maison H. [illegible] Mullan & Co,
[illegible] & C. Tyler, 9 rue Canal,
[illegible] L. Cronan, 182 rue du Canal,
[illegible] F. Lugham, 101 rue [illegible],
[illegible] DeLoach, 31 rue Poydras,
[illegible] C. Hoey, [illegible] rue Union,
J. Curtis Wa[illegible], 35 rue du Camp,
Armistead A. Jones,
George Cenas.
WM. MCC. JONES,
Notaire Public.

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

60 .... PASSAGE DE LA BOURSE 60
Entre Bienville et Conti.

Se charge du règlement des Taxes de Ville et d'État, arriérées ou dues, de la réduction de l'évaluation, dans les cas où les estimateurs exagèrent la valeur des propriétés imposables de la [illegible] [illegible] Les taxes [illegible]
[illegible]